



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 Février 2006

N° 2006-01

L'an deux mille six, le sept Février à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 31 Janvier se sont réunis à "Espace Coëvrons" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.

L'ordre du jour de la présente est :

Nombre de Délégués

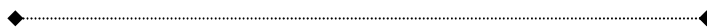
En exercice : 38
 Présents : 36
 Votants : 36
 Suffrages exprimés : 36
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture,
 Le

Le Président,

Gérard ROCTON

- Adoption du procès-verbal du 17 Décembre 2005
- Conseil Communautaire :
 - ❖ Désignation, suite au décès de Monsieur Michel NICOLAS
 - Aux Commissions CCPE
 - Au SVET des Coëvrons
- Finances :
 - ❖ Débat d'Orientations Budgétaires
 - ❖ Vote des subventions 2006 aux Associations
- Développement Economique :
 - ❖ Information sur l'effectif des salariés des principales entreprises du Pays d'Evron au 31 décembre 2005
 - ❖ Construction d'un atelier relais "à blanc" – Compte rendu des visites effectuées à COSSÉ LE VIVIEN et SAINT AIGNAN SUR ROË
 - ❖ Club des 20 (Visite des entreprises)
- Commission n° 2 – Jardin Aquatique - Enfance Jeunesse :
 - ↪ JARDIN AQUATIQUE
 - ❖ Rénovation et extension – Avenants à passer
 - ↪ ENFANCE JEUNESSE
 - ❖ Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) – Compte rendu de la visite du R.A.M. de la Communauté de Communes du Pays d'Ernée - Chailland
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
 - ❖ Maison de l'Emploi – Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2006
 - ❖ Epicerie sociale – Compte rendu de la visite effectuée à l'épicerie sociale de ST BERTHEVIN
- Commission n° 4 – Aménagement du Territoire :
 - ❖ Compétence Tourisme – A acquérir près des communes adhérentes pour délégation au SVET des Coëvrons
 - ❖ Musée des Carrières de VOUTRÉ – Avancement du dossier
 - ❖ Site NATURA 2000
- Commission n° 5 – Site du Gué de Selle :
 - ❖ Convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 - ❖ Organisation par le SVET des Coëvrons de la fête de la Coëvronne

- Ressources Humaines :
 - ❖ Médecine du travail des agents
 - ❖ Mise en place de l'indemnité de sujétions aux Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
 - ❖ Avenant contrat C.N.P.
- Questions diverses :
 - ❖ Mutualisation de la formation des élus



La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 31 Janvier 2006, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

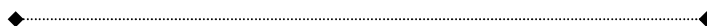
Mr ROCTON Gérard – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;
 Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;
 Mrs ROCTON André – LATASTE – Mmes DUCHEMIN - BOURGOIN - FROISSARD – Mrs VAYER – SOTO (délégué suppléant remplaçant Mr GEORGEL) – ROGER – AVANNIER – CHARDRON – RENARD – Mme FOMBERTASSE (EVRON) ;
 Mrs HOUSSET – HAMELIN (LIVET EN CHARNIE) ;
 Mrs PAILLEUX – BESSIN – Mme ROBERT (MEZANGERS) ;
 Mrs HEURTEBIZE – LEMONNIER - CLIMENT (NEAU) ;
 Mr BOISBOUVIER – Mme BIDAULT (déléguée suppléante remplaçant Mr MASSON) (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
 Mme LORY – Mr VAILLANT (délégué suppléant remplaçant Mr DARDENNES) – Mme RENARD – Mr BEGHIN (STE GEMMES LE ROBERT) ;
 Mrs ROCHE – ROSSIGNOL (ST GEORGES SUR ERVE) ;
 Mrs BOURDIN J.P. - FOUCAULT – HAMOND (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mr GEORGEL (remplacé par Mr SOTO) (*Evron*) ;
- ◆ Mr MASSON (remplacé par Mme BIDAULT) (*St Christophe du Luat*) ;
- ◆ Mr MAUDET (*St Christophe du Luat*) ;
- ◆ Mr DARDENNES (remplacé par Mr VAILLANT) (*Ste Gemmes le Robert*) ;
- ◆ Mme DESLAURIERS (*Voutré*) ;

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Madame Gisèle AVRANCHE d'Assé le Bérenger.**



**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 17 Décembre 2005**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 17 Décembre 2005.

Le procès-verbal de la réunion du 17 Décembre 2005 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après l'appel des membres, Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Michel NICOLAS.

Suite au décès de Monsieur Michel NICOLAS, Maire d'Evron et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, le Président invite les membres du Conseil Communautaire à procéder à son remplacement au sein des postes qu'il occupait à la CCPE.

A la Communauté de Communes du Pays d'Evron

Poste de Vice-Président

Suivant en cela les souhaits exprimés par les membres de la Commission Permanente, et en hommage à Monsieur Michel NICOLAS, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de laisser vacant le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Commissions

Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité à la fusion de la Commission n° 1 "Travaux – Voirie d'intérêt communautaire" et de la Commission n° 4 "Aménagement du Territoire – Environnement" placée sous la responsabilité de Monsieur André ROCTON.

Le rôle de Monsieur Gilbert HOUSSET, Vice-Président est renforcé pour ce qui concerne le suivi des travaux.

Au SVET des Coëvrons

Suite au décès de Monsieur Michel NICOLAS, le Conseil Communautaire est appelé, suivant les dispositions de l'article L 5211.2 et L 5211.7 du C.G.C.T., à élire un nouveau délégué titulaire pour siéger au SVET des Coëvrons.

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame FROISSARD Chantal est candidate.

Monsieur SOTO est également candidat.

Les résultats sont les suivants :

36 votants – 36 bulletins – 33 exprimés

- | | |
|----------------------------|---------|
| • Madame Chantal FROISSARD | 31 voix |
| • Madame Martine DUCHEMIN | 1 voix |
| • Monsieur Michel SOTO | 1 voix |
| • Bulletins blancs | 3 voix |

Madame Chantal FROISSARD est élue déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Pays d'Evron pour siéger au SVET des Coëvrons.

FINANCES

☞ Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, présente au Conseil Communautaire les différents points du débat d'orientations budgétaires.

1. Informations générales

Monsieur BOISBOUVIER communique les précisions nécessaires sur les points suivants :

- Simplification de la maquette budgétaire M 14
- Modification du plan comptable (notamment pour les écritures d'ordre)
- Augmentation des bases d'imposition de la fiscalité locale à 1,80 %.

2. Analyse de la situation financière au 31 décembre 2005

A la clôture définitive des écritures de 2005, le résultat cumulé net global avec les restes à réaliser est de 588 800 €.

En section investissement, le besoin de financement prévu a été réduit de 50 000 €.

En section de fonctionnement

Dépenses : Globalement les crédits prévus ont été consommés à hauteur de 92 %, soit une économie de 286 000 €.

Recettes : Globalement les titres émis dépassent légèrement les prévisions + 0,50 % soit un surplus de recettes de 22 000 €.

3. Projet de budget 2006

Fonctionnement

Il y a lieu de rappeler la décision du 14 octobre dernier relative à l'intégration de la taxe ordures ménagères dans le budget et sa contre partie en participation reversée au SVET délégataire de la gestion de ce service (750 000 €)

Dépenses

a) Les charges à caractère général

- A prévoir le fonctionnement de la compétence jeunesse et du Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.)
- Crédits réduits pour le jardin aquatique, l'ouverture se fera à partir de juillet.

b) Les charges de personnel

Progression de 6 à 7 % environ.

- Création des emplois pour l'animation jeunesse
- Mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)
- Augmentation des emplois au jardin aquatique
- Revalorisation de la rémunération du personnel

c) Autres charges de gestion courante

Progression qui ne pourra être indiquée que lors de la notification de la participation au budget du SVET.

Toutefois à noter :

- Progression de 2,20 % de la participation pour le Service Départemental d'Incendie et Secours.
- Subvention d'équilibre pour les budgets annexes, ateliers relais, pépinières d'entreprises et parc d'activités Raoul Vadepied, les loyers ne couvrent pas l'intégralité des échéances d'emprunts compte-tenu de la reprise de certains bâtiments en cours d'amortissement.

d) Les annuités d'emprunts

Progression de la dette propre de la CCPE de 10,50 % suite à l'intégration de plus de la moitié de l'emprunt pour les travaux du jardin aquatique.

Recettes

a) Les produits d'exploitation

Comme pour l'année précédente les droits d'entrée pour le jardin aquatique sont réduits (- 100 000 €), ouverture à partir de juillet.

Les recettes du Centre d'hébergement sont en progression en 2005. Cette progression est essentiellement due aux nuitées générées par les P.E.P.

b) Les impôts locaux

L'augmentation des valeurs locatives est de 1,8 %, compte-tenu de la santé économique locale, le produit devrait être supérieur à ce pourcentage.

c) Dotations globale de fonctionnement

Nous attendons avec impatience son montant qui est normalement conditionné par l'intégration de la taxe ordures ménagères.

Investissement

Les opérations d'investissement projetées se partagent en 3 catégories.

1^{ère} catégorie

Les investissements "récurrents" qui concernent le maintien, voire l'amélioration de notre patrimoine :

- renouvellement du parc matériel, mobilier et véhicules,
- gros entretien des bâtiments,
- travaux de voirie communautaire.

2^{ème} catégorie

Les investissements engagés en 2005 :

- jardin aquatique,
- liaison touristique Evron → Site du Gué de Selle,
- études voie de contournement Evron – Châtres la Forêt.

3^{ème} catégorie

Les nouveaux investissements :

- création d'un musée des Carrières de VOUTRÉ.

Budgets annexes

Ateliers relais

Compte-tenu de l'occupation des bâtiments actuels le budget présente un déséquilibre de 110 000 € (annuités d'emprunts/loyers).

Suite à la vente de l'atelier n° 1 à la S.C.I. Val d'Evron (Monsieur DUPOUTS), il est envisagé la construction d'un nouvel atelier.

Pépinière d'entreprises

L'occupation actuelle représente 50 %.

Parc d'Activités Raoul Vadepied

De nouvelles réserves foncières peuvent être étudiées, le choix géographique est à définir.

Zone Artisanale Voutré

Les deux parcelles disponibles avaient fait l'objet d'option, qui à ce jour sont restées sans suite.

Conclusion

Depuis 1992, les taux d'imposition sont restés identiques (baisse de 0,24 point pour la taxe professionnelle en 1994) tout en maintenant une montée en puissance des compétences de la Communauté de Communes avec notamment :

- action économique : zone d'activités de Châtres la Forêt et Voutré plus immobilier industriel,
- action liée à la voirie (compétence assurée depuis 2003, coût moyen annuel de 350 000 € à 400 000 € travaux, matériel, entretien personnel),
- action liée aux loisirs, sports, scolaires, avec la rénovation du jardin aquatique et la construction d'une piscine découverte, charge supplémentaire de fonctionnement de 75 000 €,
- action liée à la compétence jeunesse, coût moyen net de 100 000 € par an.

Maintenant que nous maîtrisons les données financières des deux dernières actions transférées (piscine et animation jeunesse) nous avons actualisé les projections budgétaires jusqu'en 2009.

Selon les résultats, à prendre avec réserve compte-tenu des décisions adoptées chaque année par l'Etat et le SVET des Coëvrans notamment, nous constatons que les marges d'autofinancement se réduisent pour ne couvrir que le financement du renouvellement du matériel, outillage, véhicules et gros entretien de notre patrimoine.

D'ores et déjà, nous pouvons retenir que toute nouvelle compétence importante transférée devra se traduire par une augmentation de la fiscalité communautaire compensée par une baisse de celle des communes transférantes.



Au cours de ce débat sur les orientations budgétaires, Monsieur Christophe ROSSIGNOL engage la discussion sur le projet de création du Musée des Carrières de VOUTRÉ.

Il regrette que les Conseils Municipaux aient eu à délibérer sur ce projet alors que l'enveloppe financière reste à préciser. Il déclare que le Conseil Municipal de ST GEORGES SUR ERVE n'a pas donné un avis favorable pour ne pas signer "un chèque en blanc", et il pense également qu'il y a peut-être d'autres priorités pour la CCPE que la création de ce Musée.

Monsieur le Président rappelle l'intérêt de la création de ce Musée pour le territoire en rappelant que les Carrières fêteront leurs 150 ans d'existence en 2008. Il insiste également sur le contenu de ce Musée et notamment ses aspects géologiques.

Il précise également qu'il serait souhaitable que le contenu de ce Musée soit étendu aux Métiers de l'extraction (ex : Dolomie à NEAU). Monsieur HEURTEBIZE et Monsieur CLIMENT soutiennent également cette idée. Madame AVRANCHE précise que le Conseil Municipal d'ASSÉ LE BERENGER a également délibéré dans ce sens.

Monsieur BOISBOUVIER précise la position du Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE DU LUAT qui s'est abstenu sur l'intégration de cette compétence dans les statuts de la CCPE, parce que le coût définitif n'est pas maîtrisé.

Monsieur BOURDIN rappelle l'historique de ce projet en précisant qu'il a été évoqué à plusieurs reprises lors des réunions du Conseil Communautaire puisqu'il est inscrit dès le départ dans les actions financées par le C.T.U. de la Région.

Il précise également que des bénévoles, anciens salariés des Carrières, pourront assurer bénévolement les visites au démarrage du Musée. Mais il faudra certainement prévoir un coût de fonctionnement supplémentaire par la suite.

En réponse à Monsieur BOISBOUVIER, Monsieur ROCTON répond qu'il est demandé à chaque Conseil Municipal de délibérer sur le principe de création de ce Musée des Carrières et non sur le budget.

Cette démarche est toujours la même lorsque la CCPE intègre une nouvelle compétence. Les coûts de la compétence "piscine" ou "enfance jeunesse" etc... n'étaient pas définitivement maîtrisés lorsque les Conseils Municipaux ont été appelés à délibérer.

Pour ce qui concerne le coût de 200 000 € pour la restauration du bâtiment destiné à accueillir le Musée, il a été calculé sur la base d'un ratio de 1 000 € au m² (1 000 € x 200 m² = 200 000 €). Ce chiffre était nécessaire pour l'inscription de cette action dans le prochain C.T.U. du Pays des Coëvrons.

Par ailleurs, Monsieur ROCTON rajoute que si le fonctionnement du projet avait été déterminé de manière définitive, il est probable que certains nous auraient reproché de présenter un dossier "complètement ficelé".

Monsieur ROSSIGNOL demande également pourquoi ce projet ne pourrait pas être porté par le SVET des Coëvrons.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble des dispositions du débat d'orientations budgétaires et prend acte des remarques faites sur le projet du Musée des Carrières de VOUTRÉ.

☞ Budget atelier relais – atelier de VOUTRÉ

Monsieur le Vice-Président, André BOISBOUVIER responsable de la commission finances expose que suite au vol constaté le 16 janvier dernier par le gérant de l'entreprise CIMEL, il y a lieu de prévoir l'installation de protection aux fenêtres du bâtiment de production sous forme de grilles d'un coût global de 6 000 € TTC environ.

Ce bâtiment appartient à la Communauté de Communes et est loué en bail commercial à la société CIMEL.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

❖ APPROUVE et DÉCIDE la réalisation de ces travaux.

❖ **AUTORISE** l'ouverture de crédit correspondant (5 000 €) à l'article 2132 du budget atelier relais - inventaire n° BAT009 –

❖ **PRECISE** que ces crédits seront repris au budget primitif 2006.

Vote des subventions 2006 aux Associations

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

❖ **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour 2006 :

Subventions de fonctionnement aux Associations de droit privé (article 65748)

- ⇒ Mayenne Initiative 18 000,00 €
- ⇒ Association Jumelage Echanges Internationaux d'Evron 2 800,00 €
- ⇒ COSPMS "Amicale du Personnel" – Mairie d'Evron 9 300,00 €
- ⇒ Office du Tourisme du Pays d'Evron 1 250,00€
- ⇒ Comice Agricole du canton d'Evron (montant maximum) 2 300,00 €
- ⇒ A.D.M.R. –Espace Coëvrons – BP 0130 – EVRON 36 000,00 €
- ⇒ Banque Alimentaire de la Mayenne – LAVAL 1 548,00 €
- ⇒ Maison de l'Europe de la Mayenne – LAVAL 1 893,60 €
- ⇒ Association des nuits de la Mayenne – LAVAL 4 000,00 €
(le montant de cette subvention est susceptible d'être revu en fonction du contrat à passer)
- ⇒ Collège Paul Langevin à Evron 1 525,00 €
fonctionnement d'une classe sport/étude Basket
- ⇒ Collège Sacré Coeur à Evron 1 525,00 €
fonctionnement d'une classe sport/étude équitation
Monsieur SOTO demande si les classes "Sports Etude" sont locales.
Monsieur BOURDIN répond que ces classes sont agréées par l'Inspection Académique.
- ⇒ Centre socio-culturel de la Boule d'or – Evron 60 000,00 €
Participation aux charges de fonctionnement du Centre de Loisirs de la Valaisière
- ⇒ Foyer des Jeunes Travailleurs "Le Nymphéa" 1 150,00 €
- dont 150 € pour l'organisation à Evron d'une animation sur la prévention routière,
- dont 1 000 € au titre d'un soutien au financement de la réalisation d'un film "10 ans du Nymphéa".
- ⇒ Coo-démarrage – Coopérative d'activités et d'emploi soutenant l'installation de porteurs de projets 1 000,00 €
Madame DUCHEMIN demande si la subvention attribuée à Coo-démarrage ne fait pas "doublons" avec Mayenne Initiative.
Monsieur ROCTON précise que Coo-démarrage est une Coopérative qui aide les jeunes créateurs à cerner tous les aspects de la fiabilité de leur projet dans la phase de démarrage, et leur offre un statut pendant 3 ou 6 mois.
Si le projet est jugé fiable, le porteur du projet "se lance" seul, et c'est à ce moment qu'il peut faire appel à Mayenne Initiative.

❖ **PRECISE** qu'en ce qui concerne la subvention attribuée à l'A.D.M.R., son montant est susceptible d'être revu après modification par avenant de la convention du 27 décembre 2000.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Information sur l'effectif des salariés des principales entreprises du Pays d'Evron au 31 décembre 2005

Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance des effectifs salariés au 31 décembre 2005 des principales entreprises du Pays d'Evron à dominante industrielle.

L'augmentation par rapport à 2004 est de l'ordre de 5 %.

Monsieur BEGHIN souhaite que les employeurs principaux et notamment publics du Pays d'Evron soient sollicités de la même manière pour connaître leur effectif salarié (exemple : Hôpital d'Evron).

Madame DUCHEMIN souhaite également que les emplois soient retraduits en "équivalent temps plein" (exemple : les grandes surfaces).

Pour 2006, ce questionnaire pourra être étendu aux artisans et commerçants.

Construction d'un atelier relais "à blanc" – Compte rendu des visites effectuées à COSSÉ LE VIVIEN et SAINT AIGNAN SUR ROË

Monsieur le Président fait le compte-rendu de cette visite en présentant succinctement les 2 ateliers et l'approche différente quant à leur conception.

COSSE LE VIVIEN

en bordure d'un axe fréquenté.

Les travaux sont volontairement exécutés de manière très sommaire. Ils seront terminés en fonction des besoins de l'entreprise installée (sols, cloisons et lots techniques).

ST AIGNAN SUR ROË

implanté sur la zone d'activité de SAINT AIGNAN (située à l'écart des axes routiers fréquentés).

Les travaux sont terminés et l'atelier est prêt à l'emploi.

Monsieur le Président propose de retenir la conception de l'atelier relais à blanc de ST AIGNAN suivant les souhaits exprimés par la Commission Permanente, la proposition suivante est faite :

- construction d'un atelier à blanc de 800 m² environ
- répartition 90 % en surface atelier : 720 m²
 10 % en surface bureaux et locaux sociaux : 80 m²
- implantation sur le parc d'activités Raoul Vadepié à CHATRES LA FORET
- le Comité d'Expansion Economique de la Mayenne sera également sollicité pour avis.

Le Conseil Communautaire valide ces dispositions et charge le Président de l'avancement de ce dossier.

☞ Club des 20 (visite des entreprises)

Le Club des 20 réunit une vingtaine d'entreprises locales.

Ce club a organisé le 07 février une visite des entreprises à destination de 200 scolaires des établissements évronnais, avec pour objectif :

- renforcer les liens entre les établissements scolaires et le monde local de l'Entreprise,
- expliquer les différents métiers,
- rencontrer les salariés qui pourront se rendre disponibles pour répondre aux diverses questions posées,
- mettre en évidence les besoins locaux sur les métiers du Pays d'Evron.

La CCPE a pris en charge l'organisation et les frais de transport des élèves pendant cette matinée.

Un rendez-vous de synthèse s'est déroulé avec les entrepreneurs à 14H30 à l'Auditorium de l'Ecole de Musique.

Suivant les premières impressions, Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que cette journée a obtenu une très bonne fréquentation et une participation active des Chefs d'Entreprises.

COMMISSION N° 2 – JARDIN AQUATIQUE - ENFANCE JEUNESSE

↳ JARDIN AQUATIQUE

☞ Rénovation et extension – Avenants à passer

Monsieur le Vice-Président, André ROCTON chargé de la commission travaux expose l'avancement du chantier cité en objet. Le gros œuvre étant bien avancé et réalisé dans les délais du planning, il a été fait un point sur les modifications techniques à apporter qui concernent l'adaptation des prestations en fonction des installations existantes et de leur état et des décisions prises lors des réunions de chantier. Les avenants à passer sont détaillés comme suit :

N° Lot Entreprise	Objet	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.	Causes / Observations
2 – Gros œuvre FOURNIGAULT	Réalisation d'une cuve de 30 m3 pour stockage des eaux de lavage des filtres avant rejet à l'égout, ces eaux ne pouvant plus être envoyées au réseau eaux pluviales.	6 086,73 €	1 193,00 €	7 279,73 €	Chantier – Réseaux non adaptés
	Modification dalle vestiaires pour plancher chauffant	5 504,21 €	1 078,83 €	6 583,04 €	Chantier – Demande bureau de contrôle
	Mise au point avancement travaux	- 8 183,25 €	- 1 603,92 €	- 9 787,17 €	Chantier – Prestation basculée au carreleur
Sous-total		3 407,69 €	667,91 €	4 075,60 €	+ 0,29 %
Rappel marché initial				1 406 369,51 €	
Nouveau montant				1 410 445,11 €	
4 - Couverture SMAC	Suppression étanchéité plages extérieures + dépendance local MNS	- 9 446,24 €	- 1 851,47 €	- 11 297,71 €	Chantier – Prestation basculée chez le carreleur
	Dépose revêtement bitume plage	9 016,00 €	1 767,14 €	10 783,14 €	Chantier – Support sous résine en très mauvais état non prévu à l'étude
Sous-total		- 430,24 €	- 84,33 €	- 514,57 €	- 0,47 %
Rappel marché initial				109 154,81 €	
Nouveau montant				108 640,24 €	
5 – Menuiseries extérieures GUYON	Suppression des châssis soufflet imposte verrière	- 1 011,01 €	- 198,16 €	- 1 209,17 €	Demande maître d'ouvrage
	Deux châssis sur administration	1 132,00 €	221,87 €	1 353,87 €	Chantier – Proposition MOE
	Déplacement châssis entrée scolaires	998,25 €	195,66 €	1 193,91 €	Demande maître d'ouvrage
	Porte 1 UP + gâche électrique (accueil/bassin)	1 749,66 €	342,93 €	2 092,59 €	Demande maître d'ouvrage
Sous-total		2 868,90 €	562,30 €	3 431,20 €	+ 1,45 %
Rappel marché initial				236 182,47 €	
Nouveau montant				239 613,67 €	

15 – Ascenseur ABH	Interphone pour commande accès extérieur de l'accueil	952,00 €	186,59 €	1 138,59 €	Demande maître d'ouvrage
Sous-total		952,00 €	186,59 €	1 138,59 €	+ 4,78 %
Rappel marché initial				23 800,40 €	
Nouveau montant				24 938,99 €	

17 – Chauffage – ventilation CSM	Isolation sous face par flochage plancher chauffant (vestiaires + admin.)	6 549,40 €	1 283,68 €	7 833,08 €	Demande bureau de contrôle
	Changement des 2 chaudières par une chaudière accouplée plus performante en fonctionnement	3 000,00 €	588,00 €	3 588,00 €	Chantier – exigüité du local
Sous-total		9 549,40 €	1 871,68 €	1 1421,08 €	+ 2,55 %
Rappel marché initial				447 615,31 €	
Nouveau montant				459 036,39 €	

19 – Electricité CLEMESSY	Dépollution transformateur	1 596,25 €	312,87 €	1 909,12 €	Chantier – Trace de PCB
	Déplacement chemin de câble local ventilation	966,45 €	189,42 €	1 155,87 €	Demande maître d'ouvrage
	Eclairage local MNS / Pompe pentagloss	570,84 €	111,88 €	682,72 €	Chantier – Prestation oubliée au descriptif
	Coffret extérieur 380/220 volts	1 601,01 €	313,80 €	1 914,81 €	Demande maître d'ouvrage
	Commande sauna déporté à l'accueil	481,31 €	94,34 €	575,65 €	Demande maître d'ouvrage
	Batterie du condensateur	447,70 €	87,75 €	535,45 €	Demande maître d'ouvrage
Sous-total		5 663,56 €	1 110,06 €	6 773,62 €	+ 3,32 %
Rappel marché initial				203 962,13 €	
Nouveau montant				210 735,75 €	

Total Avenants	22 011,31 €	4 314,21 €	26 325,52 €
Total Marchés Initiaux (ensemble des lots)	3 153 160,00 €	618 019,09 €	3 771 179,09 €
Total Marchés Avenants	3 175 171,31 €	622 333,30 €	3 797 504,61 €

La Commission d'Appel d'Offres en réunion du 26 janvier 2006 a validé ces avenants.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,
- ❖ **ACCEPTE** les modifications détaillées ci-dessus,
- ❖ **DÉCIDE** la passation des avenants correspondants,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les documents à intervenir,
- ❖ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Il est ensuite précisé au Conseil Communautaire qu'une deuxième série d'avenants est à envisager notamment pour :

Plages intérieures :

- Enlèvement du support actuel dégradé et réalisation d'une chappe de pente : travaux en plus à réaliser quel que soit le revêtement retenu + 24 000 € TTC.
- Remplacement de la résine par du carrelage, les échantillons présentés par l'entreprise ne donnant pas satisfaction dans le temps : + 68 000 € TTC.

Autres travaux :

- Travaux d'aménagement des emplacements destinés à recevoir les jeux extérieurs (prévus en régie lors de l'attribution des marchés).
- Petites mises au point des marchés de second œuvre dans la partie rénovation où des surprises sont à attendre.

Globalement, l'enveloppe financière des avenants serait d'environ 200 000 € TTC soit 5,30 % du montant des marchés initiaux.

Pour un chantier aussi important et particulier, notamment en ce qui concerne la partie rénovation, cette augmentation apparaît rassurante, sachant que l'étude technique a été handicapée par la liquidation du bureau d'étude au moment de l'appel d'offres, ce qui a entraîné des changements de personnes pour le suivi du descriptif de travaux.

↩ **ENFANCE JEUNESSE**

☞ Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) – Compte rendu de la visite du R.A.M. de la Communauté de Communes du Pays d'Ernée - Chailland

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, responsable de la Commission "Enfance-Jeunesse" fait le compte rendu de cette visite qui s'est déroulée le 17 janvier 2006.

Le R.A.M. d'ERNÉE a été ouvert dans le cadre du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au 1^{er} janvier 2005, à la suite d'une enquête "petite enfance" proposée par la CAF (questionnaires auprès des Assistantes Maternelles).

Les missions du R.A.M. :

Information : *pour les Assistantes Maternelles*

- le statut des Assistantes Maternelles
- les contrats de travail
- la législation, la convention collective

pour les parents

- liste des Assistantes Maternelles et leurs prestations
- les prestations CAF
- vie locale : les structures de garde

Animation : Un "espace jeux" accueille les Assistantes Maternelles et les enfants uniquement.

Animation ⇒ Activités manuelles, motricité, éveil musical.
Interventions de professionnels de la santé

Organisation de soirées à thèmes : parentalité.

Le R.A.M. se déplace sur 3 communes. Son rayon d'action sera étendu prochainement.

Les locaux pour accueillir le R.A.M. sont mis à disposition par les "communes d'accueil".

Aspects financiers :

⇒ Fonctionnement 50 000 € par an.

- 1 poste de coordonnatrice à plein temps
- frais de fonctionnement divers

Financement 80 % CAF Contrat Enfance
20 % Communauté de Communes

⇒ Investissement 8 000 €

Financement 50 % CAF
20 % Leader + (fonds européens)
30 % Communauté de Communes.

Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine réunion de la Commission "Enfance Jeunesse" à laquelle seront associées :

- les assistantes maternelles participantes des précédentes réunions,
- Madame MARTIN-FOURNIER de la CAF et Monsieur BOBINEAU de la MSA.

Il pourra ensuite être présenté à la prochaine réunion du Conseil Communautaire avec proposition d'intégrer cette compétence dans les statuts de la CCPE.

Le Conseil Communautaire valide ces dispositions.

COMMISSION N° 3 – SERVICES A LA PERSONNE

Maison de l'Emploi – Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2006

Monsieur le Président fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 20 janvier 2006 en présence des membres de l'équipe Projet de la Maison de l'Emploi, Monsieur RIVALLAND et Madame PERRINEL, en précisant notamment les points suivants :

- La création des Maisons de l'Emploi est une des mesures importantes de la loi Borloo – Plan de cohésion sociale.
- Le Préfet a décidé de créer une seule Maison de l'Emploi sur le Département.
- En Mayenne, le Conseil Général est la structure porteuse du dossier.
- Il a également le soutien très appuyé de l'Association des Maires de la Mayenne présidée par Monsieur BOUVET.
- Le dossier a été labellisé le 31 janvier devant la Commission Nationale de labellisation.

Les missions essentielles de la Maison de l'Emploi sont fixées de la manière suivante :

- la mission d'anticipation de la Maison de l'Emploi pour les entreprises en situation de difficulté et la mise en réseau des renseignements nécessaires à la mise en place d'actions concertées d'aide à ces entreprises avec les collectivités territoriales concernées,
- la mission de mise en réseau de tous les organismes qui traitent de la problématique de l'emploi pour œuvrer vers une efficacité renforcée et une simplification des démarches,
- la notion d'obligation de résultat que se fixe la Maison de l'Emploi.

La Maison de l'Emploi sera pilotée par une Association dont le Président sera un Chef d'Entreprise.

A l'issue de ce débat, le Conseil Communautaire est favorable dans son ensemble pour apporter son soutien à la Maison de l'Emploi, en mettant dans la mesure de ses moyens, sa structure logistique et administrative à disposition dans le cadre d'un relais local.

☞ Epicerie sociale – Compte rendu de la visite effectuée à l'épicerie sociale de ST BERTHEVIN

Monsieur René HEURTEBIZE, responsable de cette commission fait le compte rendu de la visite effectuée le mardi 10 janvier 2006 à l'épicerie sociale de ST BERTHEVIN.

Cette visite a pour but de faire découvrir le fonctionnement d'une "épicerie sociale" qui accueille une vingtaine de familles.

Elle a ouvert ses portes le 04 mars 2005.

Fonctionnement de l'Association

L'épicerie sociale de ST BERTHEVIN s'est constituée en association et a choisi l'appellation "E.S.C.A.L.E.". Cette association reste néanmoins tributaire de la Banque Alimentaire de la Mayenne qui lui fournit une grande partie des denrées alimentaires comme dans n'importe quel autre centre de distribution.

Une commission d'attribution, composée des deux assistantes sociales de ST BERTHEVIN, de l'adjoint au maire responsable des affaires sociales, d'une secrétaire et de trois membres de l'associations E.S.C.A.L.E., se réunit une fois par mois pour faire le point sur les aides accordées. Cette réunion est l'occasion d'échanges de renseignements en toute confidentialité.

Période d'ouverture

L'épicerie est ouverte tous les vendredis après-midi de 13H30 à 16H00.

En période estivale l'établissement est fermé pendant deux semaines.

Les modalités d'accueil, de distribution et de gestion des stocks sont précisées dans le compte rendu.

Les membres du Conseil Communautaire se montrent intéressés par la mise en place d'une telle structure sur le Pays d'Evron. Il semble nécessaire au préalable de réunir un réseau de bénévoles suffisant pour gérer cette épicerie sociale, et également trouver un local adapté.

Une nouvelle visite est prévue le vendredi 17 février à l'épicerie sociale de ST BERTHEVIN pendant son ouverture.

COMMISSION N° 4 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

☞ Compétence Tourisme – A acquérir près des communes adhérentes pour délégation au SVET des Coëvrons

Monsieur le Président présente ce dossier en précisant que cette compétence résulte de l'étude menée par le SVET des Coëvrons avec la participation du Cabinet K.P.M.G.

Cette compétence se décline de la manière suivante :

- **les missions d'accueil et d'information des touristes,**
- **la promotion touristique de son territoire de référence,**
- **une contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.**

Ce dossier suscite un certain nombre de questions de la part des élus du Conseil Communautaire.

A l'issue de ce débat, il s'avère que des éclaircissements devront être apportés sur les interrogations des Elus et que les demandes précisées ci-dessous devront être prises en compte pour permettre à ce projet d'aboutir.

- ⇒ Les Elus veulent avoir l'assurance que la nouvelle organisation mise en place ne puisse altérer la capacité des services rendus actuellement.
- ⇒ Il est demandé que l'ensemble des actions, services, renseignements effectués par l'Office du Tourisme actuellement continue d'exister dans le même lieu.
- ⇒ Les Elus veulent également connaître les statuts, ou les grandes orientations des statuts de la future Association qui pilotera l'Office du Tourisme "des Coëvrons".

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **DECIDE** de surseoir pour l'instant à l'intégration de cette compétence dans les statuts de la CCPE.

Cette question sera proposée au Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion, dès lors que nous serons en possession des compléments d'informations sollicités près du SVET des Coëvrons.

☞ Musée des Carrières de VOUTRÉ – Avancement du dossier

Monsieur ROCTON précise que ce dossier a déjà été débattu lors du débat d'orientations budgétaires (voir pages 7 et 8 du compte rendu).

☞ Site NATURA 2000

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le site du "bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé le Guillaume" fait partie des sites retenus pour la conservation des paysages, la promotion des traditions agricoles et du maintien de certaines espèces animales. Depuis 2001, diverses études ont conduit à un projet de périmètre de site d'importance communautaire sur cette zone.

A ce stade de première concertation sur ce dossier et ainsi que le prévoit la procédure de désignation des sites NATURA 2000, Monsieur le Préfet sollicite le Conseil Communautaire pour connaître son avis sur cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les avis des différents maires des communes concernées (toutes les communes de la CCPE, excepté LIVET EN CHARNIE et CHATRES LA FORET),

- ❖ **DONNE** un avis défavorable à la désignation en site NATURA 2000 du territoire concerné de notre Communauté de Communes pour les raisons suivantes :
 - La majorité des communes de notre territoire ont inscrit la conservation de certaines haies dans leur POS ou P.L.U.
 - Le SVET des Coëvrons mène actuellement une action consistant dans un premier temps à faire l'inventaire des haies dont la conservation est jugée essentielle. Chaque commune aura la possibilité d'adhérer à ce dispositif et inciter les agriculteurs à respecter cette mesure.
 - Les prescriptions de NATURA 2000 risquent de créer des servitudes trop contraignantes pour le développement économique et agricole de notre territoire.
 - Par ailleurs, le maillage bocager de notre territoire qui n'a pas subi de remembrement, demeure sauvegardé.

☞ Liaison piétonne, cycliste équestre EVRON → Site du Gué de selle à MEZANGERS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération prise le 17 décembre 2005 décidant les acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de la liaison piétonne, cycliste et équestre EVRON ↔ Site du Gué de Selle à MEZANGERS.

Après avoir terminé les travaux de bornage sur le terrain, il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de 81 m² de terrains supplémentaires appartenant à Monsieur et Madame LESOURD Dominique – La Molorière – 53600 MEZANGERS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à Monsieur et Madame LESOURD Dominique – La Molorière – 53600 MEZANGERS :
Parcelles situées à MEZANGERS C 260 pour 35 m²
C 261 pour 42 m²
C 263 pour 4 m²
- ❖ **FIXE** le prix d'achat à 0,381 € le m².
- ❖ **PRECISE** que le choix du Notaire chargé de la rédaction de l'acte sera effectué par le vendeur.
- ❖ **PRECISE** que l'ensemble des frais de géomètre et les frais d'actes notariés sont pris en charge par la CCPE.
- ❖ **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

COMMISSION N° 5 – SITE DU GUE DE SELLE

☞ Convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur PAILLEUX, Vice-Président chargé de la Commission "Gué de Selle" rappelle que lors de l'élaboration du plan de gestion du site du Gué de Selle, il avait été suggéré de réactualiser la convention avec la société de Pêche "La Gaule Voutréenne".

En partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.), la signature de cette convention et la communication qui pourra en être faite, notamment près du Comité Départemental du Tourisme, donnera un nouvel élan au Tourisme Pêche sur le site du Gué de Selle.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cette convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) et l'Association de Pêche et Protection du Milieu Aquatique "La Gaule Voutréenne" dénommée "l'A.P.P.M.A. la Gaule Voutréenne".

☞ Organisation par le SVET des Coëvrons de la Coëvronne

Monsieur le Président présente le projet de l'édition de la Coëvronne pour 2006 par le SVET des Coëvrons, qui se déroulera sur le site du Gué de Selle.

Le projet de l'édition 2006 se caractérise par une collaboration entre les services environnement et culture du SVET des Coëvrons. L'objectif est de créer un événement singulier, festif et familial.

Il s'articule autour des animations suivantes :

- la randonnée avec la collaboration de Mayenne Nature Environnement,
- un marché de producteurs locaux – découverte des saveurs et savoirs du terroir mayennais,
- animations musicales nocturnes, spectacles, art environnemental.

Pré programmation

Heures	Programme
Samedi 22 Juillet 2006	
A partir de 16 heures	Ouverture du marché
	Randonnée
20h30	Pique-Nique
21h à 22h	Trio Matzic
22h à 22h45	"Yourgui!!!"
A partir de 22h45	Installation AirVag
Dimanche 23 Juillet 2006	
A partir de 9h30	Ouverture du marché
	Randonnée

RESSOURCES HUMAINES

☞ Médecine du travail des agents

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la surveillance médicale des agents est obligatoire et incombe à l'employeur.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne a passé une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole et propose à toutes les collectivités qui le souhaiteraient l'accès à ce service de médecine professionnelle.

Le montant de la cotisation 2006 a été fixé à 64,30 € par agent convoqué.

Le champ d'intervention de la M.S.A. et les modalités de mise à jour du fichier des agents de la CCPE sont précisés dans la convention passée entre la M.S.A. et le C.D.G.

La facture sera établie par les services de la M.S.A. et devra lui être réglée directement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion au service de médecine professionnelle proposé par le Centre de Gestion, conformément à la convention passée entre la MSA et le CDG.

☞ Mise en place de l'indemnité de sujétions aux Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 VU le décret n° 91-875 du 06 Septembre 1991 modifié,
 VU le décret n° 2004-1055 du 1^{er} octobre 2004 portant attribution d'une indemnité de sujétions aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse,
 Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suivant les dispositions du décret n° 2004-1055 du 1^{er} octobre 2004 "l'indemnité de sujétions spéciales" a été transposée sous l'appellation d'indemnité de sujétions aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Il convient de prendre les dispositions nécessaires pour réactualiser l'attribution de cette indemnité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à attribuer l'indemnité de sujétions aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse aux agents relevant du cadre d'emploi et grades suivants :

CADRES D'EMPLOI	GRADES
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (stagiaires, titulaires, non titulaires)	Conseiller Principal de 1 ^{ère} classe
	Conseiller Principal de 2 ^{ème} classe
	Conseiller

- ❖ **PRECISE** qu'un arrêté individuel d'attribution sera pris pour application.
- ❖ **INDIQUE** que les taux et montants indiqués seront réévalués automatiquement suivant la législation en vigueur. Les crédits annuels nécessaires seront inscrits au budget de chaque année.

☞ Avenant contrat C.N.P.

Monsieur le Président présente l'avenant n° 1 aux Contrats d'assurances pour risques statutaires du personnel (maladie, maternité, accident, invalidité, décès) passés avec la C.N.P.

Les principales modifications concernent :

- suppression du délai de carence de 10 mois pour le risque maternité,
- majoration des indices plafonds retenus pour le calcul des indemnités journalières par catégorie.

Ces modifications ne changent pas les taux de cotisations en vigueur :

- personnel affilié à la CNRALL : 6,27 %
- personnel affilié à l'IRCANTEC : 1,65 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ❖ **ACCEPTE** l'avenant n° 1 présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Mutualisation de la formation des élus

Une demi-journée de formation est prévue le samedi 04 mars 2006 sur le thème suivant :

- la législation funéraire,
- la gestion des cimetières.

Un courrier sera adressé à chaque mairie pour l'inscription des élus qui souhaitent participer à cette formation.

La séance a été levée à 22 H 45.

La Secrétaire de séance,

Gisèle AVRANCHE

Le Président,

Gérard ROCTON